

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

16) Del2024-043. Avenant n°3 : consolidation de l'enceinte du manoir de Kergoz

Nomenclature : 1.1. Commande publique – Marchés publics

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le rapporteur expose que la commune a signé le 29 novembre 2022 un marché de travaux avec l'entreprise Lefèvre ayant pour objet les travaux de maçonnerie au manoir de Kergoz. Le montant du marché s'élevait alors à 297 294,81 € HT.

Deux avenants ont été passés sur ce marché : le premier d'un montant de 12 392,71 € HT et le second d'un montant de 1 649,20 € HT. Le montant du marché s'élève donc actuellement à 311 336,72 € HT.

En fin de chantier, un bilan des quantités réellement mises en œuvre durant le chantier a été établi par l'entreprise. Ce bilan présenté dans le projet de décompte final établi au mois d'avril ne correspondait aux quantités prévues au marché. Après vérification et validation par le cabinet ECP, économiste de la construction, l'écart représente une plus-value de 1 591,17€ HT.

A cette plus-value s'ajoutent les frais de voirie facturés par la ville du Guilvinec à l'entreprise Lefèvre pour l'échafaudage sur le trottoir. Ceux-ci représentent un montant de 4 776 € HT selon l'arrêté municipal du 8 mars 2023.

Le montant de l'avenant n°3 s'élève donc à 6 367,17 €. Il porterait le marché à un montant de 317 703,89 € soit une augmentation de 6,86 % du montant du marché initial.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant 3 au marché de consolidation de l'enceinte du manoir de Kergoz – lot n°1 pour un montant de 6 367,17 € HT,
- **PREND CONNAISSANCE** que le montant du marché est porté à 317 703,89 € HT, soit une augmentation de 6,86 % par rapport au montant du marché initial.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20240524-DEL2024_043-DE

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com